

Frais de déplacement

Par sandrine62190

Bonjour,

pouvez-vous m'informer sur les recours possibles lorsque l'employeur ne paie pas les frais de déplacements (petit-déjeuner, repas et nuit) dans les délais impartis (accord d'un paiement ts les 2 semaines)

A plusieurs reprises, je lui ai fait part du désagrément que cela pouvait engendrer mais rien ne change.
Dans l'attente de vous lire,

cordialement